

Plan d'action de la POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

PLAN DE DÉPLOIEMENT 2023-2024

Pour l'élaboration du 4^e plan de déploiement, la Commission consultative de développement social et communautaire a réalisé un exercice de réflexion qui l'a amené à réévaluer son processus de planification et de mise en œuvre des actions contenues au Plan d'action de la Politique. Imprégnée de cette volonté de mettre en œuvre le plan d'action qui lui a été confié tout en restant à l'affût des réalités changeantes, la Commission consultative a réorganisé son modèle de travail de manière à miser davantage sur la transformation des pratiques organisationnelles et la mise en action efficiente de changements structurants pour la collectivité.

Ainsi, plutôt que d'élaborer un plan de déploiement annuel composé d'une série d'actions tirées du Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire, les membres de la Commission ont choisi de concevoir un plan sur une période de deux ans, lequel présentera les principaux chantiers de travail qui occuperont la Ville de Lévis et ses partenaires en développement social et communautaire au cours des prochains 24 mois.

Les efforts et les ressources des acteurs de la communauté miseront expressément sur ces défis prioritaires, tout en laissant place aux opportunités. Ils travailleront ensemble à définir les meilleures stratégies permettant d'atteindre les objectifs fixés dans la Politique de développement social et communautaire.

Le Plan de déploiement 2023-2024 présente donc les priorités d'intervention retenues par les partenaires afin de pouvoir répondre aux besoins et aux préoccupations actuelles, et d'avoir un impact significatif sur la qualité de vie des Lévisiennes et des Lévisiens, et plus spécifiquement des personnes ayant des besoins particuliers.



RÉALITÉS ACTUELLES ayant un impact direct sur la prestation de services des acteurs du milieu

1. Forte croissance démographique à Lévis	Pression accrue sur les organismes afin de répondre à l'augmentation des demandes de service notamment en contexte de pénurie de main d'œuvre.
2. Nouveau visage de la pauvreté et de la vulnérabilité	La clientèle des organismes est constituée de plus en plus de travailleuses et de travailleurs à faible revenu.
3. Taux d'inflation élevé	Les difficultés économiques font augmenter la demande pour des programmes et des services offerts, tout en rendant plus coûteuse la prestation de ces programmes et services.
 Augmentation des nouveaux arrivants, notamment de travailleurs étrangers temporaires 	Adaptation nécessaire des mécanismes d'accueil, d'intégration et d'inclusion des personnes immigrantes et des services offerts à celles-ci, par les organisations.
5. Vieillissement de la population	Augmentation de la demande pour des services de proximité et des services à domicile.

Principales **PRIORITÉS COLLECTIVES** retenues, par ordre d'importance

Pour les années 2023 et 2024, la Commission consultative de développement social et communautaire préconise de concentrer les efforts et ressources de la communauté autour des cinq (5) domaines d'intervention suivants :

PRIORITÉS	AXE D'INTERVENTION	OBJECTIFS	PARTENAIRES RESPONSABLES
Accessibilité au logement abordable et salubrité des logements	Axe 2	Poursuivre et renforcer les efforts de mise en œuvre des mesures favorisant le développement du logement social et abordable de qualité sur le territoire de la ville de Lévis.	 Ville de Lévis OMH de Lévis Concertation logement Lévis
 Participation citoyenne et appropriation de l'environnement urbain pour un usage commun 	Axe 5	Développer une vision commune de la participation citoyenne à Lévis et faciliter l'appropriation des espaces publics par la population.	■ Ville de Lévis ■ CDC de Lévis
3. Pénurie de main d'œuvre salariée et bénévole dans les organismes	Axe 4	Identifier et mettre en œuvre des solutions permettant de pallier les problématiques de main d'œuvre dans les organismes lévisiens.	 Convergence action bénévole CDC de Lévis Bénévoles d'expertise Ville de Lévis
4. Formes de soutien offertes aux organismes à but non lucratif	Axe 4	Procéder à un arrimage et une actualisation des formes de soutien aux organismes dans une perspective de simplification, d'optimisation et d'équité.	Ville de LévisCISSS-CACDC de Lévis
5. La mobilité des personnes aînées	Axe 1	Soutenir le développement de mesures visant à faciliter l'utilisation du transport collectif par les personnes aînées.	 STLévis Table des aînés de Lévis et St- Lambert-de-Lauzon Ville de Lévis

PLANS et PROGRAMMES MUNICIPAUX priorisés pour le développement social et communautaire

	PLANS OU PROGRAMMES		OBJECTIF	RESPONSABLE
1.	Cour municipale adaptée	Axe 2	Implanter le programme ParCOURs (PAJIC - PAJ-SM) qui consiste à soutenir les personnes vivant une situation de vulnérabilité sociale et faisant face à la justice en leur offrant un accompagnement par une équipe multidisciplinaire, afin que ces personnes puissent résoudre, de façon durable, leurs difficultés personnelles liées à l'infraction commise.	DAJSC SDSC
2.	Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires (FBCS)	Axe 2	Réaliser des actions concertées visant à améliorer la sécurité urbaine ainsi qu'à agir sur les conditions et les facteurs de risque favorisant la commission d'actes délinquants, dont des actes de violence commis par armes à feu.	SDSC Service de police
3.	Plan d'action en immigration	Axe 5	Édifier une collectivité plus accueillante et inclusive pour les personnes immigrantes et pour les autres minorités ethnoculturelles afin qu'elles participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec.	SDSC DEV
4.	Plan d'action en accès universel	Axe 5	Poursuivre l'amélioration des services municipaux afin de mieux répondre aux besoins des personnes de la communauté qui font face à des défis quotidiens et ainsi, leur permettre de réaliser leurs activités de façon autonome et d'accroître leur participation sociale.	SDSC
5.	Plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA)	Axe 5	Bâtir des milieux plus inclusifs à tous les âges de la vie. Mettre en place de conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif.	SDSC

Autres PLANS MUNICIPAUX en lien avec les travaux de la communauté en développement social

1.	Plan de mobilité durable	Axe 1	Stimuler des modes de transport plus actifs et respectueux de l'environnement.	DTMD
2.	Plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements récréatifs et sportifs	Axe 3	Favoriser l'aménagement de parcs, d'espaces verts et d'équipements récréatifs et sportifs aux ambiances variées et adaptés à différents groupes d'utilisateurs.	Service des sports et du plein air
3.	Plan d'action environnemental	Axe 3	Contribuer à améliorer la qualité de l'environnement pour les générations actuelles et futures.	ENV

DAJSC: Direction des affaires juridiques et secrétariat corporatif

DTMD : Direction des transports et de la mobilité durable

DEV : Direction du développement économique et de la promotion

ENV: Direction de l'environnement

SDSC : Service du développement social et communautaire

STRATÉGIES DE MISE EN ACTION

Principales stratégies de mise en action privilégiées pour favoriser l'obtention de résultats positifs.

Renforcement des collaborations entre les partenaires territoriaux	Favoriser le travail de collaboration intersectoriel, interdisciplinaire et interprofessionnel.
2. Consolidation des services actuels	Favoriser le maintien et la consolidation des services actuels avant de développer de nouveaux projets.
3. Utilisation d'approches structurelles	Privilégier les interventions qui s'inscrivent dans une visée de changement des structures (sociales, politiques et économiques) et de transformation des pratiques.
4. Appréciation en continue des actions réalisées	Miser sur la qualité des projets et questionner régulièrement leur bien-fondé.

FONDS DE SOUTIEN FINANCIER en appui à la réalisation du Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire

Afin d'assurer la réalisation des engagements pris dans la Politique de développement social et communautaire, la Ville de Lévis investit un montant de 200 000 \$ par année. L'utilisation du Fonds est soumise à la Commission consultative de développement social et communautaire (CCDSC) et régie par les modalités d'un cadre de gestion.